



Les niveaux de vie en 2016

La prime d'activité soutient l'évolution du niveau de vie des plus modestes

En 2016, en France, le niveau de vie médian de la population s'élève à 20 520 euros annuels, soit un montant supérieur de 0,9 % à celui de 2015 en euros constants. Il retrouve son niveau d'avant-crise. Les 10 % de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 11 040 euros annuels. Les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie au moins 3,4 fois supérieur, au-delà de 37 570 euros. En 2016, les niveaux de vie augmentent davantage dans le bas et le milieu de la distribution. Les ménages les plus modestes ont notamment bénéficié de la mise en place de la prime d'activité en janvier 2016. Les niveaux de vie sont en revanche stables dans le haut de la distribution et diminuent même pour les 5 % les plus aisés.

Après une stabilité en 2015, les inégalités globales diminuent légèrement en 2016. L'indice de Gini passe de 0,292 à 0,288.

En 2016, 8,8 millions de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire, qui s'élève à 1 026 euros par mois. Le taux de pauvreté s'établit à 14,0 % de la population, après 14,2 % en 2015. L'intensité de la pauvreté est stable à 19,7 %.

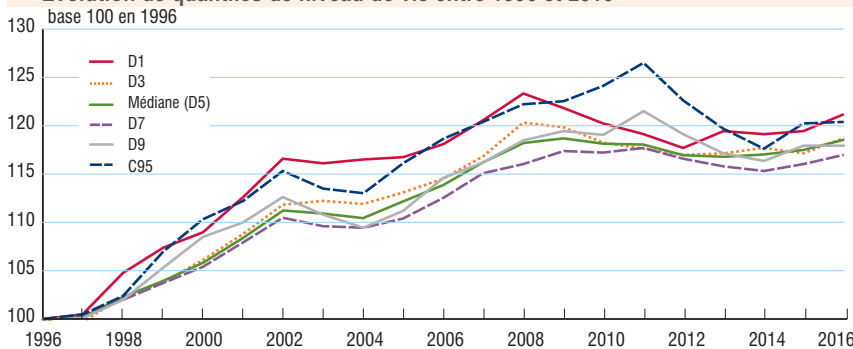
La situation vis-à-vis de la pauvreté reste très liée au statut d'activité. En 2016, 38,3 % des chômeurs vivent au-dessous du seuil de pauvreté contre 6,4 % des salariés. Le taux de pauvreté varie également fortement selon la situation familiale : 34,8 % des personnes vivant dans une famille monoparentale sont pauvres en 2016.

Julie Argouarc'h, Sébastien Picard, division Revenus et patrimoine des ménages, Insee

En 2016, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (*sources*), le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage (*définitions*) de France métropolitaine est de 20 520 euros, soit 1 710 euros par mois. Ce montant partage la population en deux, la première moitié ayant moins et la seconde ayant plus. Pour un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans, ce montant correspond à un revenu disponible (*définitions*) de 43 090 euros par an, soit 3 591 euros par mois.

En 2016, le niveau de vie médian (D5) est en hausse de 0,9 % en euros constants (*figure 1*), sa plus forte progression depuis 2008. Cette hausse reste cependant mesurée par rapport à l'évolution annuelle moyenne antérieure à la crise (+ 1,4 % entre 1996

1 Évolution de quantiles de niveau de vie entre 1996 et 2016



Lecture : les déciles D1 à D9 partagent la population en dix : 10 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D1, 20 % à D2, etc. Le vingtile C95 est le niveau de vie plancher des 5 % de personnes les plus aisées. En 2016, le niveau de vie médian (D5) augmente de 0,9 % en euros constants.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2016.

et 2008). Le niveau de vie médian a diminué continûment de 2009 à 2013, avant de repartir légèrement à la hausse en 2014 et 2015 (respectivement + 0,2 % et + 0,4 %). La hausse plus franche de 2016 le rétablit pour la première fois à son niveau d'avant-crise, en 2008.

En 2016, la hausse du niveau de vie est plus sensible pour les plus modestes

En 2016, la tendance est inverse à celle de 2015, année marquée par une progression du niveau de vie surtout pour les plus aisés. L'augmentation du niveau de vie est plus forte pour les trois premiers déciles : entre + 1,4 % et + 1,5 % en 2016. Ces trois déciles restent toutefois sensiblement inférieurs à leur niveau de 2008. Les ménages les plus modestes ont bénéficié de la mise en place de la prime d'activité au 1^{er} janvier 2016 en remplacement du revenu de solidarité active (RSA) activité et de la prime pour l'emploi (*encadré*). En revanche, l'impact de la revalorisation exceptionnelle de 2 % du RSA au 1^{er} septembre est neutralisé par le changement de ses modalités de revalorisation et par les réformes des allocations logement (*bibliographie*).

La hausse du niveau de vie est nette en 2016 jusqu'au septième décile : elle est d'au moins 0,9 % pour chaque décile. Les ménages de niveau de vie intermédiaire bénéficient principalement d'une baisse d'impôt sur le revenu en raison du renforcement du mécanisme de la décote, dont l'augmentation des plafonds permet soit de diminuer le montant de l'impôt, soit de ne plus en payer.

Dans le haut de la distribution, à partir du huitième décile et jusqu'au 95^e centile, les niveaux de vie sont stables. Les 20 % des ménages les plus aisés acquittent en moyenne des montants d'impôt sur le revenu plus élevés, en raison du dynamisme de leurs revenus en 2015. Leurs allocations familiales diminuent avec l'instauration depuis le 1^{er} juillet 2015 de la modulation des montants d'allocations sous conditions de ressources qui joue à plein en 2016. Le niveau de vie diminue au-dessus du 95^e centile en raison de la baisse notable des revenus du patrimoine, en particulier ceux générés par les assurances-vie du fait de la baisse des taux obligataires.

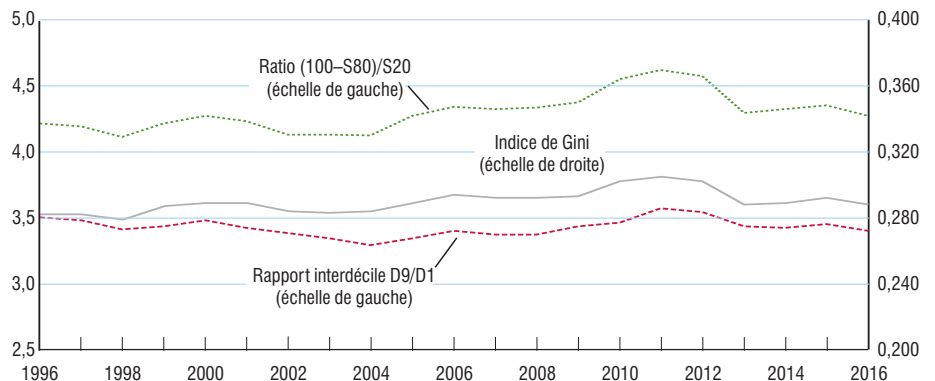
Les inégalités de niveau de vie diminuent légèrement

En 2016, les principaux indicateurs d'inégalités montrent une faible baisse des inégalités (*figure 2*). L'indice de Gini (*définitions*) est en repli de 0,4 point de pourcentage (0,288 en 2016 au lieu de 0,292 en 2015). Cette baisse est plus marquée que celle estimée par simulation en octobre 2017, qui était de - 0,2 point de pourcentage. Le rapport interdécile, qui mesure le rapport entre le neuvième décile,

niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés, et le premier décile, plafond des 10 % les plus modestes, est aussi en baisse (- 0,05 point pour atteindre 3,40). Enfin, en 2016, les 20 % de personnes les plus modestes disposent de

8,9 % de la somme des niveaux de vie (+ 0,1 point), les 20 % les plus aisées de 37,9 % (- 0,4 point). Le rapport entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % de personnes les plus modestes et celle

2 Indicateurs d'inégalités de niveau de vie de 1996 à 2016



Note : les données de 1996 à 2011 sont rétropolées pour permettre une comparaison temporelle et peuvent donc différer de celles diffusées par ailleurs sur www.insee.fr (voir Chiffres-clés) présentant les séries longues avec des ruptures de série en 2010 et 2012.

Lecture : les 20 % de personnes les plus modestes (S20) disposent en 2016 de 8,9 % de la somme des niveaux de vie (*définitions*), les 20 % les plus aisés perçoivent 37,9 % de la somme des niveaux de vie (complément à 100 de S80), soit 4,27 fois plus [ratio (100-S80)/S20].

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2016.

3 Indicateurs de pauvreté

	2012	2013	2014	2015	2016
Seuil à 60 % de la médiane					
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 760	8 563	8 732	8 875	8 783
Taux de pauvreté (en %)	14,2	13,8	14,0	14,2	14,0
Seuil de pauvreté (en euros 2016/mois)	1 012	1 010	1 012	1 017	1 026
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2016/mois)	796	808	808	817	824
Intensité de la pauvreté (en %)	21,3	20,0	20,2	19,7	19,7
Seuil à 50 % de la médiane					
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	5 231	4 917	4 964	5 020	4 997
Taux de pauvreté (en %)	8,5	7,9	8,0	8,0	8,0
Seuil de pauvreté (en euros 2016/mois)	843	842	844	847	855
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2016/mois)	685	697	691	707	707
Intensité de la pauvreté (en %)	18,7	17,2	18,1	16,5	17,3

Lecture : en 2016, au seuil de 60 % de la médiane, 14,0 % de la population vit avec un niveau de vie au-dessous du seuil de pauvreté (taux de pauvreté). La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 824 euros par mois, soit 19,7 % de moins que le seuil de pauvreté (intensité de la pauvreté).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2012 à 2016.

La prime d'activité remplace le RSA activité et la prime pour l'emploi

La prime d'activité a été créée par la loi d'août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi. Depuis le 1^{er} janvier 2016, elle remplace la composante dite « activité » du revenu de solidarité active (RSA), ainsi que la prime pour l'emploi (PPE).

En 2015, 4,6 % des ménages de France métropolitaine percevaient le RSA activité et 15,9 % la PPE. Ces deux dispositifs bénéficiaient au total à 19,6 % des ménages alors que la prime d'activité est perçue par 11,1 % des ménages en 2016.

Les conditions d'attribution de la prime d'activité sont plus restreintes que celles de la PPE. Elles sont en revanche proches de celles du RSA activité, sauf pour les jeunes de 18 à 24 ans. L'accès au RSA activité était limité aux jeunes parents isolés ou ayant travaillé au moins deux ans au cours des trois dernières années, alors que la prime d'activité est ouverte à tous les jeunes sans condition particulière. Ainsi, en 2016, 37,2 % des ménages

dont la personne de référence a moins de 25 ans et n'est pas étudiante en bénéficient, tandis que 5,3 % bénéficiaient du RSA activité en 2015. La prime d'activité représente en outre une part de leur revenu disponible deux fois supérieure à celle représentée par le RSA activité et la PPE réunis (5,3 % contre 2,6 % pour ceux qui en bénéficient). Cette éligibilité élargie concourt à la baisse du taux de pauvreté des jeunes.

La prime d'activité cible davantage les ménages les plus modestes en leur assurant un gain plus important en cas d'activité : 61,2 % des ménages bénéficiaires se situent en deçà du troisième décile de niveau de vie contre 50,7 % des ménages bénéficiaires du RSA activité ou de la PPE en 2015. En outre, la prime d'activité représente une part plus importante du revenu disponible des bénéficiaires que le RSA activité et la PPE réunis : par exemple, respectivement 7,9 % et 4,1 % pour les ménages se situant entre le premier et le deuxième décile.

détenue par les 20 % les plus modestes s'établit donc à 4,27 et diminue de 0,08 point.

Les inégalités de niveau de vie ont connu des variations substantielles dans les années d'après crise : d'abord à la hausse en 2010 et 2011 puis à la baisse en 2012 et 2013. Depuis, les variations sont d'ampleur plus limitée. En 2016, les inégalités retrouvent leur niveau de 2013 mais, mesurées par l'indice de Gini, elles restent toutefois légèrement supérieures à leur niveau d'il y a vingt ans (0,282 en 1996).

Le taux de pauvreté est de 14,0 % en 2016

En 2016, 8,8 millions de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire (*définitions*), qui s'élève à 1 026 euros par mois (*figure 3*). À titre de comparaison, au 1^{er} avril 2016, pour une personne seule, le minimum vieillesse s'élève à 801 euros par mois et le RSA à 525 euros (535 euros au 1^{er} septembre), sachant que d'autres prestations complètent souvent le revenu de ces allocataires. Ainsi, en 2016, 59,3 % des ménages percevant le minimum vieillesse vivent au-dessus du seuil de pauvreté mais seulement 35,3 % des ménages bénéficiaires du RSA.

Le taux de pauvreté monétaire s'élève en 2016 à 14,0 % de la population, en baisse de 0,2 point par rapport à 2015. Ce résultat est proche de l'estimation avancée du taux de pauvreté réalisée en octobre 2017, qui anticipait une diminution de 0,3 point. La baisse du taux de pauvreté s'explique là encore principalement par la mise en place de la prime d'activité.

En 2016, l'intensité de la pauvreté (*définitions*) reste stable à 19,7 % : le niveau de vie médian des personnes pauvres évolue comme celui de l'ensemble de la population (+ 0,9 % après + 1,1 % en 2015). Il est de 824 euros par mois en 2016 (contre 817 euros en 2015 en euros constants). De 1996 à 2004, le taux de pauvreté baisse nettement, passant de 14,7 % à 12,8 %, puis remonte jusqu'en 2011 pour quasiment retrouver son niveau de 1996 (14,6 %). Globalement, il recule légèrement de 2011 à 2016 (-0,6 point sur la période). Dans le même temps, l'intensité de la pauvreté diminue de 1996 à 2002 pour atteindre 17,7 %, après 20,3 % en 1996. Depuis 2003, elle oscille entre 19,0 % et 20,0 %, à l'exception d'un point haut en 2012.

38,3 % des chômeurs vivent au-dessous du seuil de pauvreté

Le niveau de vie médian des chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) est quasiment stable (-0,1 %). Leur taux de pauvreté reste élevé en 2016 (38,3 %) (*figure 4*). Il est en hausse de 0,7 point. Cette hausse du taux de pauvreté des chômeurs intervient dans un contexte de baisse du taux de chômage (-0,3 point en 2016) mais avec un nombre croissant de personnes au chômage depuis deux ans ou plus (+ 2,7 % en 2016) arrivant en fin de droit.

Le taux de pauvreté des actifs occupés est *a contrario* faible (7,7 %). Le niveau de vie médian des indépendants progresse trois fois plus que celui des salariés (respectivement de + 2,0 % et + 0,6 %). Leur taux de pauvreté est stable ; il reste cependant près de trois fois plus élevé que celui des salariés (17,5 % contre 6,4 %).

Le taux de pauvreté des retraités reste peu élevé (7,4 %) et ne connaît pas d'évolution significative entre 2015 et 2016. Leur niveau de vie médian augmente de 1,8 % en 2016, soit deux fois plus que pour l'ensemble de la population. Ce dynamisme tient essentiellement à un effet de structure : les nouveaux retraités perçoivent en général des pensions plus élevées que ceux qui décèdent au cours de l'année. Cette hausse du niveau de vie des retraités ne concerne cependant pas les plus modestes en 2016, dont le niveau de vie moyen stagne (-0,1 % pour les retraités faisant partie des 10 % les plus modestes).

Le taux de pauvreté des autres inactifs reste à un niveau élevé (31,1 %), il diminue néanmoins de 1,0 point.

Le taux de pauvreté des enfants de moins de 18 ans est stable à 19,8 % (baisse de 0,1 point non significative).

4 Niveau de vie et taux de pauvreté selon le statut d'activité

	2015				2016			
	Répartition de la population (en %)	Niveau de vie médian (en euros 2016)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Répartition de la population (en %)	Niveau de vie médian (en euros 2016)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Actifs de 18 ans ou plus	45,3	21 840	3 079	10,8	45,4	21 960	3 072	10,8
Actifs occupés	40,7	22 550	1 987	7,8	40,8	22 720	1 979	7,7
Salariés	36,0	22 540	1 475	6,5	35,9	22 680	1 443	6,4
Indépendants	4,7	22 730	512	17,3	4,9	23 190	536	17,5
Chômeurs	4,6	14 090	1 092	37,6	4,6	14 070	1 093	38,3
Inactifs de 18 ans ou plus	32,3	19 590	3 005	14,9	32,4	19 900	2 947	14,5
Retraités	22,4	21 120	1 028	7,3	22,7	21 510	1 048	7,4
Autres inactifs (dont étudiants)	9,9	15 290	1 977	32,1	9,7	15 420	1 899	31,1
Enfants de moins de 18 ans	22,4	18 400	2 791	19,9	22,2	18 500	2 764	19,8
Ensemble de la population	100,0	20 340	8 875	14,2	100,0	20 520	8 783	14,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2015 et 2016.

5 Niveau de vie et taux de pauvreté selon la composition du ménage

	2015				2016			
	Répartition de la population (en %)	Niveau de vie médian (en euros 2016)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Répartition de la population (en %)	Niveau de vie médian (en euros 2016)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Personne de référence du ménage de moins de 65 ans	79,4	20 120	7 916	15,9	78,9	20 240	7 825	15,8
Personnes seules	9,3	18 390	1 113	19,1	9,4	18 490	1 152	19,5
Familles monoparentales	9,6	14 460	2 098	34,9	9,4	14 650	2 054	34,8
Couples sans enfant	12,5	25 190	544	7,0	12,6	25 510	610	7,7
Couples avec un ou deux enfants	32,7	21 900	1 919	9,4	32,7	22 180	1 772	8,6
Couples avec trois enfants ou plus	12,1	16 550	1 783	23,6	12,0	16 870	1 794	23,9
Autres types de ménages	3,2	18 160	459	23,3	2,8	17 330	443	24,9
Personne de référence du ménage de 65 ans ou plus	20,6	21 110	959	7,4	21,1	21 540	958	7,3
Personnes seules	6,5	18 630	426	10,4	6,7	19 140	461	11,0
Couples	12,5	22 390	457	5,9	12,8	22 890	422	5,3
Autres types de ménages	1,6	20 240	76	7,5	1,6	20 560	75	7,5
Ensemble de la population	100,0	20 340	8 875	14,2	100,0	20 520	8 783	14,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2015 et 2016.

Les familles monoparentales sont les plus exposées à la pauvreté

La situation des familles face à la pauvreté diffère selon la composition familiale (*figure 5*). Ne bénéficiant des revenus d'activité ou de remplacement que d'un seul parent, celui de la mère dans plus de 80 % des cas, les familles monoparentales disposent du niveau de vie médian le plus faible (14 650 euros par an). Leurs membres sont quatre fois plus souvent pauvres que les personnes vivant dans un ménage composé d'un couple avec un ou deux enfants (34,8 % contre 8,6 %). Néanmoins, leur niveau de vie médian croît davantage en 2016 que pour l'ensemble de la population (+ 1,3 % contre + 0,9 %), en partie grâce à la prime d'activité. Cette dernière représente 1,9 % en moyenne de leur revenu disponible, soit davantage que le RSA activité et la prime pour l'emploi cumulés en 2015 (1,1 %).

À l'inverse, les couples sans enfant sont les moins exposés à la pauvreté. Le taux de

pauvreté est encore plus faible pour les couples dont la personne de référence a 65 ans ou plus (respectivement 7,7 % pour les couples sans enfant dont la personne de référence a moins de 65 ans et 5,3 % pour les couples dont la personne de référence est plus âgée). ■

Sources

Les statistiques présentées ici sont issues des **enquêtes Revenus fiscaux et sociaux** (ERFS) rétrospectives de 1996 à 2004 et des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2016. En 2016, l'enquête s'appuie sur un échantillon représentatif d'environ 51 600 ménages de France métropolitaine, issu de l'enquête Emploi de l'Insee, sur leurs déclarations fiscales, ainsi que sur les prestations sociales qu'ils ont perçues. Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc notamment les personnes résidant en institution ainsi que les personnes sans domicile et recouvre une population de 62,7 millions de personnes fin 2016. Depuis 1996, les ERFS comportent deux ruptures de séries, en 2010 et 2012, avec deux enquêtes disponibles pour chaque millésime. Afin de pouvoir apprécier l'évolution des inégalités et de la pauvreté monétaire sur longue période, une rétropolation des principaux indicateurs sur les niveaux de vie, les inégalités et la pauvreté a été réalisée. Les montants en euros (quantiles de niveaux de vie, masses de niveaux de vie, seuils de pauvreté et niveaux de vie médians des personnes pauvres) ont été chaînés à partir de leurs taux d'évolution entre deux ERFS successives et comparables. Les taux de pauvreté et l'indice de Gini ont été rétropolés selon une méthode similaire à partir des variations en points.

Définitions

Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant

à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu et les autres n'ont rien).

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles ou dans des communautés.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Le niveau de vie **médian**, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés, qui sont ici imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, plans d'épargne en actions, livrets d'épargne populaire, comptes épargne logement, plans épargne logement), les prestations sociales perçues et, jusqu'en 2015, la prime pour l'emploi. Tous ces revenus sont nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée, contribution à la réduction de la dette sociale et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Ce revenu disponible est ainsi proche du concept de revenu disponible brut au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est moins étendu (notamment pas de loyer imputé aux ménages propriétaires occupants).

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport

à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. Le seuil à 60 % du niveau de vie médian est privilégié en Europe. Le taux de pauvreté correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 1 026 euros par mois en France métropolitaine en 2016.

Intensité de la pauvreté : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Bibliographie

- André M. *et alii*, « Les réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2016 opèrent une légère redistribution au bénéfice des 20 % les plus modestes », in « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2017.
- Argouarc'h J. et Cazenave-Lacroux M.-C. « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première* n° 1665, septembre 2017.
- Beck S. et Vidalenc J, « Une photographie du marché du travail en 2016 - Le chômage recule de 0,3 point sur un an », *Insee Première* n° 1648, mai 2017.
- Calvo M., « En 2016, le nombre d'allocataires de minima sociaux diminue pour la première fois depuis 2008 », *Études et Résultats* n° 1072, Drees, juillet 2018.
- Chantel C. *et alii*, « Prestations versées par les Caf : instauration de la prime d'activité et hausse de 6,2 % du nombre de foyers allocataires en 2016 », l'essentiel Cnaf n° 171-2017, juin 2017.
- Schmitt K. et Sicsic M., « Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités », *Insee focus* n° 96, octobre 2017.
- « Revenu, niveau de vie et pauvreté en 2015 : enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) » *Insee Résultats*, février 2018.
- « Les retraités et les retraites - édition 2018 », *Panoramas de la Drees*, mai 2018.
- *Chiffres-clés*, sous-thèmes « Revenus – Niveaux de vie – Pouvoir d'achat » et « Pauvreté – Précarité », insee.fr, septembre 2018.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :
A. Goin
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin,
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu,
Maquette : C. Kohler
Impression : Jouve
Code Sage IP181710
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2018

• **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :
<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

